

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°020-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats et affectation provisoire.

Il est rappelé que, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos, et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir obligatoirement le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser),
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement, ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise anticipée.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la reprise anticipée et l'affectation provisoire des résultats 2016 du budget principal telle qu'elle est proposée ci-dessous :

Constatation et Affectation provisoire de résultats du Compte administratif anticipé 2016

TOTAL FONCTIONNEMENT 2016	3 118 166,66
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 256 894,42
TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULE	9 375 061,08
TOTAL DEFICIT INVESTISSEMENT 2016	- 859 223,81
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- 834 359,18
TOTAL DEFICIT INVESTISSEMENT CUMULE	- 1 693 582,99
SOLDE DES RAR	- 46 029,71
Affectation au 1068	1 739 612,70
Résultat de fonctionnement cumulé 2016	7 635 448,38

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires ;

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°021-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Principal Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Vu la délibération du présent Conseil décidant de l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2016,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 929 243	5 855 097,67
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 050 408	10 496 101,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	3 159 094	3 117 007,00
022 DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	826 003	1 500 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 530 261	6 461 257,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 054 828	1 162 898,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 177 944	4 137 544,00
66 CHARGES FINANCIERES	523 550	451 200,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 568	33 500,00
TOTAL DEPENSES	31 334 899	33 214 604,67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 256 894	7 635 448,38
013 ATTENUATION DE CHARGES	154 455	88 750,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECTIONS	97 545	97 545,00
70 PRODUITS DES SERVICES DES DOMAINES ET VENTES	3 555 539	3 467 530,00
73 IMPOTS ET TAXES	15 199 827	15 751 163,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 421 802	5 452 908,90
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	648 837	721 259,39
TOTAL RECETTES	31 334 899	33 214 604,67

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP 2016+DM 2016	RAR 2016	Proposition BP 2017	RAR 2016 + Propositions 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	834 359,18		1 693 582,99	1 693 582,99
020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.	146 497		500 000,00	500 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	97 545		97 545,00	97 545,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000		-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 131 500		1 157 670,00	1 157 670,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 137 189,10	435 526,84	923 700,00	1 359 226,84
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	675 225	56 700	551 925,00	608 625,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 892 979,92	483 879,33	2 317 242,00	2 801 121,33
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 124 271,75	666 376,34	6 547 290,09	7 213 666,43
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	800 000		141 509,00	141 509,00
4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 337	6 798,00	-	6 798,00
TOTAL DEPENSES	11 864 903,95	1 649 280,51	13 930 464,08	15 579 744,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP 2016+DM 2016	RAR 2016	Proposition BP 2017	RAR 2016 + Propositions 2017
021 Virement de la section de fonct.	5 530 261,42		6 461 257,00	6 461 257,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 054 828		1 162 898,00	1 162 898,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000		-	-
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (dt 1068)	1 708 478,86	399 155	2 236 436,70	2 635 591,70
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 620 231,67	1 110 491,80	2 157 906,09	3 268 397,89
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 552 500		1 379 225,00	1 379 225,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300 000		578 771,00	578 771,00
4582 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	93 604	93 604,00	-	93 604,00
TOTAL RECETTES	11 864 903,95	1 603 250,80	13 976 493,79	15 579 744,59

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Principal ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°022-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'Eau Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2016+DM 2016	Proposition BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 414 720	1 394 920
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	640 006	689 051
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	531 100	538 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 176 199,93	204 491
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	703 738	707 738
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 131 700	2 394 700
66 CHARGES FINANCIERES	271 700	248 200
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	123 700	100 700
TOTAL DEPENSES	6 992 863,93	6 277 800

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	868 263,93	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	206 000	206 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 898 700	6 048 100
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 900	17 200
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000	6 500
TOTAL RECETTES	6 992 863,93	6 277 800

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	302 415,49	0,00
020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.	170 834,71	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	206 000,00	206 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	434 500,00	327 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 928,18	124 800,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	968 235,99	321 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 015 218,64	1 891 000,00
4581 Investissement sous mandat	162 842,92	160 000,00
TOTAL DEPENSES	4 610 975,93	3 029 800

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
021 Virement de la section de fonct.	1 176 199,93	204 491,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	703 738,00	707 738,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 491 963,00	587 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	900 000,00	1 370 571,00
4582 Investissement sous mandat	139 075,00	160 000,00
TOTAL DEPENSES	4 610 975,93	3 029 800

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe de l'Eau ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°023-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Assainissement Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	827 325	793 100
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	815 300	786 543
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	186 000	202 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	247 069,22	312 735
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	981 055	981 055
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	205 100	257 000
66 CHARGES FINANCIERES	467 200	317 600
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 800	13 000
TOTAL DEPENSES	3 760 849	3 663 033

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	187 166	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	502 033	502 033
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 945 660	2 993 500
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	125 990	167 500
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-
76 PRODUITS FINANCIERS	-	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
TOTAL RECETTES	3 760 849	3 663 033

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	829 605,10	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	502 033	502 033
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 055 200	377 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 316,90	105 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 560	184 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 789 298,24	3 386 000
4581 Investissement sous mandat	626 521,40	557 600
TOTAL DEPENSES	9 196 534,64	5 111 633

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
021 Virement de la section de fonct.	247 069,22	312 735
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	981 055	981 055
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	50 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 230 048	1 742 555
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 836 065,29	1 441 688,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	65 697,13	0,00
4582 Investissement sous mandat	736 600	583 600
TOTAL RECETTES	9 196 534,64	5 111 633

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Assainissement Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°024-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Immo d'entreprises Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	78 079,42	-
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 730	77 880
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 590,58	61 750
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	109 200	109 200
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000	3 000
66 CHARGES FINANCIERES	6 400	6 400
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	450	-
TOTAL DEPENSES	366 450	258 230

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 950	14 950
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	59 000	-
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	292 500	243 280
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
TOTAL RECETTES	366 450	258 230

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 950	14 950
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	117 000	86 800
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 019,75	23 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	324 061,11	51 200
TOTAL DEPENSES	476 030,86	175 950

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	232 460,28	-
021 Virement de la section de fonct.	82 590,58	61 750
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	109 200	109 200
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 000	5 000
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 780	-
TOTAL RECETTES	476 030,86	175 950

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Immo d'entreprises Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°025-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Aménagement de Zones Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	109 570,92	0
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	508 000	916 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	48 304,94	58 003,49
043 Op. ordre intérieur de section	12 400	4 500
66 CHARGES FINANCIERES	12 400	4 500
TOTAL DEPENSES	690 675,86	983 003,49

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition 2017
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	518 704,94	678 503,49
043 Op. ordre intérieur de section	12 400,00	4 500
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	159 570,92	300 000
TOTAL RECETTES	690 675,86	983 003,49

Dépenses d'Investissement		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition 2017
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	518 704,94	678 503,49
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 000	8 400
TOTAL DEPENSES	536 704,94	686 903,49

Recettes d'Investissement		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	78 276,08	0
010 COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	0	0
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	48 304,94	58 003,49
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	410 123,92	628 900
TOTAL RECETTES	536 704,94	686 903,49

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Aménagement de Zones Bièvre Isère
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°026-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Porte des Chambaran 2.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

Section de Fonctionnement dépenses		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 000	40 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	431 624,11	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 905 013,99	1 894 013,99
043 Op. ordre intérieur de section	39 000	34 400
66 CHARGES FINANCIERES	41 000	34 400
TOTAL DEPENSES	2 441 638,10	2 002 813,99

Section de Fonctionnement recettes		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	433 624,11	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 894 013,99	1 893 413,99
043 Op. ordre intérieur de section	39 000	34 400
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	75 000	75 000
TOTAL RECETTES	2 441 638,10	2 002 813,99

Section d'investissement dépenses		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	685 303,91	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 894 013,99	1 893 413,99
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000	19 700
TOTAL DEPENSES	2 599 317,90	1 913 113,99

Section d'investissement recettes		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
021 Virement de la section de fonct.	470 624,11	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 905 013,99	1 894 013,99
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	223 679,80	19 100
TOTAL RECETTES	2 599 317,90	1 913 113,99

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Porte des Chambaran 2 ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°027-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement dépenses		
Chapitre	BP 2016+DM 2016	Propositions 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	468 060,00	808 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 411 637,90	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 226 384,35	4 020 554,19
TOTAL DEPENSES	7 106 082,25	4 828 554,19

Section de Fonctionnement recettes		
Chapitre	BP 2016+DM 2016	Propositions 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 411 637,90	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 376 384,35	4 328 554,19
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	318 060	500 000
TOTAL RECETTES	7 106 082,25	4 828 554,19

Section d'investissement dépenses

Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 448 267,07	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 376 384,35	4 328 554,19
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 751	67 751
TOTAL DEPENSES	7 892 402,42	4 396 305,19

Section d'investissement recettes		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
021 Virement de la section de fonct.	2 411 637,90	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 226 384,35	4 020 554,19
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 254 380,17	375 751
TOTAL RECETTES	7 892 402,42	4 396 305,19

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°028-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP + DM 2016	Propositions BP 2017
CH 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	131 886,07	116 886,07
CH 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 177,77	
TOTAL DEPENSES	135 063,84	116 886,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP+ DM 2016	Propositions BP 2017
CH 001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	18 177,77	0,00
CH 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	116 886,07
TOTAL RECETTES	135 063,84	116 886,07

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	BP 2016 +DM	Propositions BP 2017
CH 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 119,49	0,00
CH 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	116 886,07
TOTAL DEPENSES	147 005,56	116 886,07

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	BP + DM 2016	Propositions BP 2017
CH 002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	15 119,49	0,00
CH 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	131 886,07	116 886,07
TOTAL RECETTES	147 005,56	116 886,07

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Zac des Mollières Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°029-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZAC Porte des Alpes Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement dépenses		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 975,67	-
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 000	170 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 229 292,27	1 167 923,57
043 Op. ordre intérieur de section	20 000	34 700
66 CHARGES FINANCIERES	22 000	34 700
TOTAL DEPENSES	1 391 267,94	1 407 323,57

Section de Fonctionnement recettes		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 239 292,27	1 247 623,57
043 Op. ordre intérieur de section	20 000	34 700
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	131 975,67	125 000
TOTAL RECETTES	1 391 267,94	1 407 323,57

Section d'investissement dépenses		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	155 062,35	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 239 292,27	1 247 623,57
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 000,00	19 900
TOTAL DEPENSES	1 434 354,62	1 267 523,57

Section d'investissement recettes		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Propositions 2017
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 229 292,27	1 167 923,57
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	205 062,35	99 600
TOTAL RECETTES	1 434 354,62	1 267 523,57

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZAC Porte des Alpes Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°030-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Autorisation Droits des Sols (ADS).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 000	14 200
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	143 451	149 638
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 002	6 688
TOTAL DEPENSES	171 453	170 526

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	171 453	170 526
TOTAL RECETTES	171 453	170 526

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 966,53	-
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000	8 000
TOTAL DEPENSES	9 966,53	8 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
021 Virement de la section de fonct.	5 002	6 688
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 920,66	1 312
TOTAL RECETTES	11 922,66	8 000

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Autorisation Droits des Sols (ADS) ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°031-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 290 382	1 098 300
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	301 000	232 268
022 DEPENSES IMPREVUES FONCT.	-	91 932
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 279	114 789
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 711	93 711
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000	15 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000	6 000
TOTAL DEPENSES	1 729 373	1 652 000

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	141 302,60	-
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 588 070	1 610 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	42 000
TOTAL RECETTES	1 729 373	1 652 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	104 836,01	-
020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.	707	-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 542	208 500
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	115 091,60	-
TOTAL DEPENSES	425 176,61	208 500

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
021 Virement de la section de fonct.	23 279,60	114 789
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 711	93 711
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	308 186,01	-
TOTAL RECETTES	425 176,61	208 500

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°032-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA des Basses Echarrières Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	105 730	-
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	35 000
TOTAL DEPENSES	105 730	35 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2016+ DM 2016	Proposition BP 2017
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	105 730	35 000
TOTAL RECETTES	105 730	35 000

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZA des Basses Echarrières Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°033-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Base de Loisirs Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	PROPOSE 2016	PROPOSITIONS 2017
CH67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 080
CH042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 368,00	29 368
TOTAL	29 368,00	31 448

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	BP + DM 2016	PROPOSITIONS 2017
CH 002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	17 845,00	-
CH 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 166,00	25 091
CH 042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 357,00	6 357
TOTAL	29 368,00	31 448

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre	BP + DM 2016	PROPOSITIONS 2017
CH 001 RESULTA REPORTE D'INVESTISSEMENT	96 442,55	-
CH 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	23 011,00	23 011
CH 040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 357,00	6 357
TOTAL	125 810,55	29 368

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre	BP + DM 2016	PROPOSITIONS 2017
CH 040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 368,00	29 368
CH 10 DOTATIONS FONDS DIVERS	96 442,55	-
TOTAL	125 810,55	29 368

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Base de Loisirs Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 abstention.

EXTRAIT N°034-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote des taux 2017.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Grâce aux fusions et à une gestion rigoureuse des dépenses comme des recettes,

Malgré les compétences nouvelles exercées en raison des évolutions légales et des besoins du territoire (notamment les compétences « Autorisations de Droit des Sols », « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal », « extension de la compétence économie » etc.),

Malgré la diminution des dotations de l'Etat de plus de 3.4 millions d'euros de 2014 à 2017,

Bièvre Isère a su maintenir le nombre et la qualité des services proposés à la population.

De plus, actuellement les familles sont fortement mobilisées par une pression fiscale toujours plus importante. Les entreprises supportent la difficile reprise de la croissance.

C'est pourquoi, il sera proposé pour 2017 :

- De ne pas augmenter les impôts ménages (Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).
- De ne pas augmenter la Cotisation Foncière des Entreprises.

Les taux proposés en 2017 seront donc identiques aux taux 2016.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les taux 2017 suivants :

	Taux 2016	Taux 2017
CFE	23,68 %	23,68 %
Taxe d'habitation	8,04 %	8,04 %
Taxe sur le foncier bâti	0,325 %	0,325 %
Taxe sur le foncier non bâti	3,10 %	3,10 %

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à l'ensemble des démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°035-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote des Taux 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

- En l'absence d'augmentation de la TGAP et de la TVA,
- Au regard des moyens mis en place pour rationaliser les tonnages et les coûts :
 - Déchèterie professionnelle, réservation de l'accès des déchèteries aux habitants du territoire
 - Identification des coûts annualisés pour les inscriptions proposées au budget

Le budget Ordures Ménagères proposé pour 2017 est équilibré :

- En Fonctionnement,
- Permet de rembourser les capitaux d'emprunt,
- Permet de Finances les investissements nécessaires proposés en 2017

Il sera par conséquent proposé de ne pas augmenter les taux de TEOM en 2017.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le maintien de Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères identiques à ceux de 2016 au titre de l'année 2017 soit les taux suivants :

Secteurs	Taux TEOM 2016	Taux TEOM 2017
EX CC BIEVRE LIERS	15,27 %	15,27 %
EX CC BIEVRE TOUTES AURES	13,78 %	13,78 %
EX CC PAYS DE CHAMBARAN	15,22 %	15,22 %

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à l'ensemble des démarches et dépenses nécessaires ;

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 Abstention.

Rapporteur : Anne Marie AMICE

EXTRAIT N°036-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affaires Culturelles : Avenant à la convention de coproduction avec le collectif de La Forge.

En décembre 2014, une convention « de développement de l'éducation aux arts et à la culture (tout au long de la vie) » a été signée entre Bièvre Isère Communauté, Bièvre Est, le Territoire de Beaurepaire, la DRAC, le Ministère de l'Education nationale, la CAF et le Département, pour les années 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017.

L'action musique menée dans le cadre de cette convention est pilotée par Bièvre Isère Communauté et développée sur les trois territoires. L'ensemble des dépenses afférentes au projet est effectuée grâce aux subventions allouées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes (DRAC) et le Département de l'Isère.

La coordination artistique du projet est réalisée par le collectif de La Forge, avec lequel une convention a été établie en décembre 2015, ainsi qu'une annexe précisant les modalités financières pour l'année 2015-2016.

Pour les actions programmées pour l'année scolaire 2016-2017, il convient donc d'établir un avenant à la convention de décembre 2015.

Vu la délibération du 14 décembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** l'annexe 2016-2017 à la convention établie entre Bièvre Isère Communauté et La Forge,
- d'**AUTORISER** le Président à signer l'annexe de la convention avec le collectif La Forge et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°037-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Proposition de vente de terrain à la société OPTIMAT'R, sur Grenoble Air Parc.

La société Optimat'R est implantée depuis l'année 2000, sur la commune de Brezins, au sein d'un local industriel de 400 m², en location.

Elle intervient sur l'entretien de matériel d'épandage de goudron sur routes.

Un agrément lui permet d'avoir un banc d'essai pour la mise aux normes de ce type de machines.

Seule dans la région à effectuer ce type de prestations, l'entreprise travaille pour bon nombre de sociétés en France (Colas, Eiffage...) mais également en Belgique.

Le Projet

Afin de répondre à l'augmentation de ses commandes, elle a besoin de développer sa surface d'atelier, et souhaite pouvoir accueillir ses clients dans des espaces et bureaux qualitatifs.

La société comptabilise aujourd'hui 3 salariés et pourrait embaucher une personne supplémentaire très rapidement.

Afin de conforter et de développer leurs activités, l'entreprise souhaite réaliser un bâtiment composé d'atelier, bureau et accueil sur une surface bâtie de 600 m² environ, en s'installant sur le territoire, au sein de Grenoble Air Parc.

Aussi, pour permettre la réalisation ce projet, il est proposé la cession d'une parcelle de 2 500 m² environ, au sein de Grenoble Air Parc, au prix de 25 € HT/m², les frais d'actes notariés et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 1^{er} Décembre 2016,

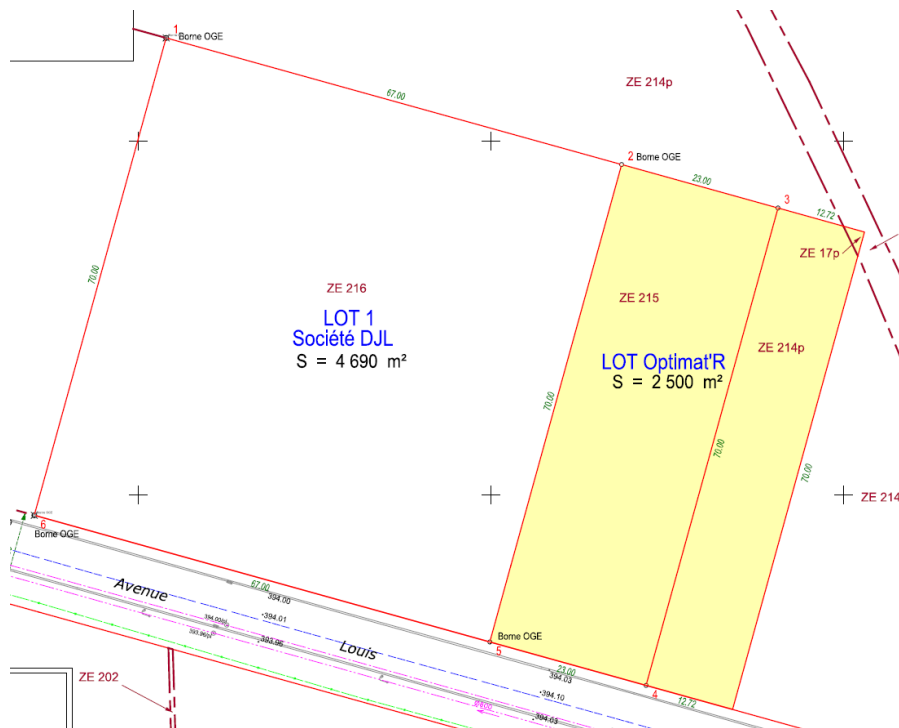
Vu l'avis des Domaines en date du 17 janvier 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **CEDER** à la Société OPTIMAT'R (ou toute personne ou Société s'y substituant), une parcelle de terrain de 2 500 m² environ au prix de 25 € HT/m², les frais d'actes et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession de terrain et en particulier les actes notariés à intervenir.





CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°038-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Proposition de vente de terrain à la société SIGNS Europa, sur Grenoble Air Parc.

La Société SIGNS EUROPA, fondée en 2000, développe son activité de négoce en supports, encres et consommables pour l'impression numérique grand format.

Depuis 2009, présente sur Grenoble Air Parc, cette entreprise se lance dans la production et imprime elle-même des affiches et enseignes (support bâches, pour événementiels, etc...) pour le marché rhônalpin, national et international. Sa notoriété sur le marché s'affirme et son parc machine s'agrandit. Cette équipe dynamique et motivée est composée de 8 personnes actuellement.

Le Projet :

Afin d'organiser sa production et d'engager son expansion, elle a besoin de développer sa surface d'atelier, et pour cela elle envisage une extension de 290 m² environ du bâtiment.

Cette expansion est accompagnée d'une stratégie engagée pour l'environnement:

la toiture de l'extension du bâtiment portera des panneaux photovoltaïques.

L'entreprise œuvre également dans l'emploi des jeunes (et plusieurs postes seront créés suite à cette extension).

Chaque année, la société propose à un ou deux étudiants en alternance, la possibilité de se former sur le terrain, en apportant en retour à l'entreprise leur savoir-faire concernant les nouvelles technologies.

Aussi, pour permettre la réalisation de ce projet d'extension, nous proposons la cession de la parcelle mitoyenne de 1 170 m² environ, au prix de 25 € /HT/m², les frais d'actes notariés et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.

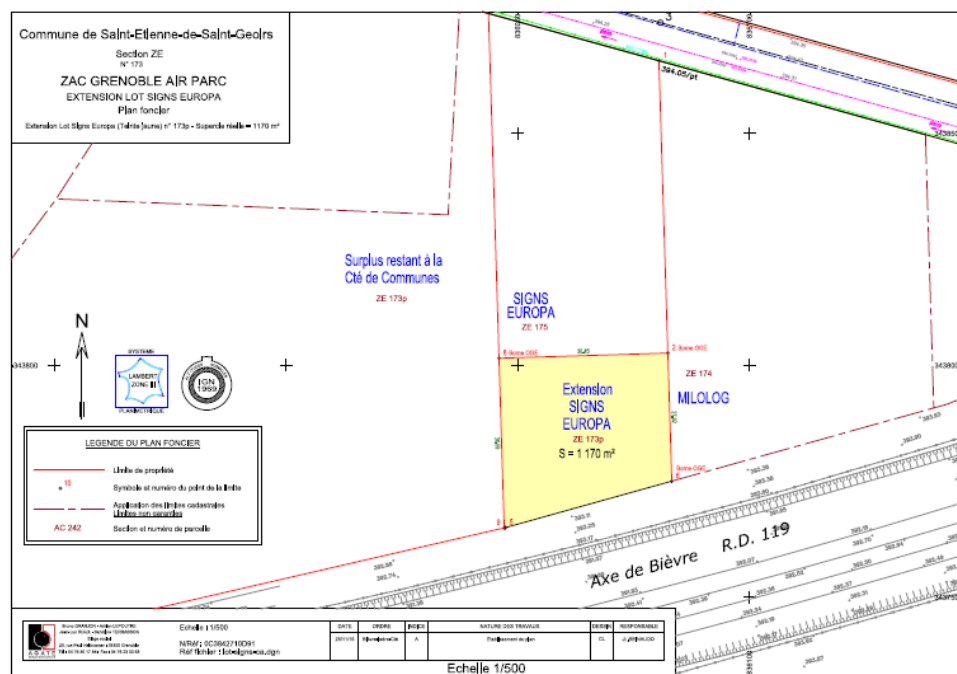
Vu l'avis des Domaines en date du 14 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 25 janvier 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **CEDER** à la Société **SIGNS EUROPA** (ou toute personne ou Société s'y substituant), une parcelle de terrain de 1 170 m² environ au prix de 25 € HT/m², les frais d'actes et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession de terrain et en particulier les actes notariés à intervenir.



CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD

EXTRAIT N°039-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Renouvellement de l'action de maintien en herbe et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les captages Melon et Michel à Thodure.

Afin de poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau, il est nécessaire de signer comme chaque année la convention de maintien en herbe de certaines parcelles autour des sources de Melon et Michel, sur 14 hectares sur la commune de Thodure avec 4 agriculteurs (conventions initiées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure, cf modèle ci-joint).

Pour l'exercice de cette convention, il convient également de solliciter l'Agence de l'Eau pour le financement de ces mesures. Les conditions 2017 sont identiques à celles de 2016 : le montant de 5 404 € d'indemnisation correspondant à 14 hectares à préserver (soit 386 € par hectare/an) est subventionnable à 80 %.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 08 février 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** l'action de maintien en herbe de 14 hectares autour du captage prioritaire Melon et Michel,
- de **VALIDER** une indemnisation des 4 agriculteurs propriétaires à hauteur de 386 €/hectare,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour obtenir un financement plafonné à 80 % du montant de l'indemnisation.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°040-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Assainissement collectif : Approbation du projet définitif et des modalités de financement pour les travaux d'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la station de relevage de St-Pierre de Bressieux.
--

Dans le cadre des travaux d'assainissement collectif de la commune de St-Pierre de Bressieux, il est nécessaire d'implanter une station de relevage pour une partie des eaux usées du village qui ne peuvent pas rejoindre gravitairement le réseau. Cette station doit notamment être alimentée par un réseau électrique et une extension de ce réseau est nécessaire.

Suite à la demande de la Communauté de communes, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a approuvé la réalisation des travaux présentés ci-dessous, intitulés : Affaire n°16-293-440 « Extension BT poste le Verney ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant (cf tableau ci-joint) :

- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 182 €
- la contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : 3 056 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 08 février 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **PRENDRE ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - o prix de revient prévisionnel : 19 246 €
 - o financements externes : 16 008 €
 - o participation prévisionnelle : 3 238 €(frais SEDI + contribution aux investissements)
- de **PRENDRE ACTE** de la contribution de la Communauté de communes aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 3 056 € (pour un paiement en 3 versements).

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : André GAY

EXTRAIT N°041-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Validation de l'avant-projet concernant les travaux de réorganisation de la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs.

Bièvre Isère Communauté a en projet des travaux de réorganisation de la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs qui fait suite à une inspection de la DREAL en date du 29 avril 2015 obligeant la collectivité à mettre fin à l'enfouissement de gravats (courrier de la DREAL du 18 mai 2015).

Une étude avant-projet a donc été lancée afin de réorganiser le déchargement des gravats au sein même de la déchèterie à proximité immédiate du quai actuel.

Ce déchargement est prévu sur une dalle béton au sol et les gravats seront rechargés ensuite au tractopelle dans des bennes (cf dossier avant-projet ci-joint).

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 135 000 € HT. Le démarrage de ces travaux est prévu pour avril 2017.

Le plan de financement prévisionnel et le suivant :

	Montants en € HT
Subvention de l'Etat (Fonds de soutien à l'investissement)	33 750 €
Financement Bièvre Isère Communauté	101 250 €
TOTAL	135 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 08 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** l'avant-projet des travaux de réorganisation de la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs,
- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-joint.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

EXTRAIT N°042-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Durable : Conventions de mutualisation des véhicules de services.

La coexistence sur le territoire de communes et de leur groupement a conduit à l'acquisition de véhicules de service par chacune des entités administratives. Dans certaines localités, de tels véhicules ne sont pas affectés à des missions particulières ou le sont durant des créneaux pré-déterminés, par exemple pour le portage de repas à domicile.

Ces véhicules ne parcourent qu'un faible nombre de kilomètres, ce qui impacte fortement la part de l'amortissement au regard du service rendu.

Parallèlement, des agents utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels, certes en contrepartie d'une indemnisation, mais avec le risque d'une indisponibilité de leur véhicule. Ainsi, même si l'assurance de l'employeur prend en charge les sinistres et les franchises subis par le véhicule privé en utilisation professionnelle, l'agent peut se trouver sans véhicule du tout pendant les réparations. Cette solution ne devrait donc intervenir qu'en dernier recours.

Aussi, la commune de Roybon ayant proposé la mutualisation d'un de ses véhicules dans un cadre conventionnel, il est proposé d'y donner suite en faisant en sorte que cette expérience puisse être transposable et/ou réciprocaire.

L'indemnisation de la commune s'effectuerait selon le barème en vigueur pour les agents publics, la commune ayant la responsabilité de la gestion du véhicule, y compris pour le carburant.

Pour simplifier la mise en œuvre de telles mutualisations, il est proposé au conseil communautaire de donner l'autorisation au président ou son délégué à signer avec les communes ou leur groupement toute convention de mutualisation de véhicules.

Il est joint en annexe le projet de convention avec la commune de Roybon.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 09 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** le principe de conventions de mutualisation de véhicules entre les communes du territoire et les groupements auxquelles elles appartiennent,
- d'**AUTORISER** le président ou son délégué à signer de telles conventions ;

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

EXTRAIT N°043-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Durable : Convention d'objectif pour le transport à la demande de publics spécifiques de mutualisation des véhicules de services.
--

Depuis plus de 20 ans, l'association « Le Tacot » propose des solutions de mobilités aux publics ne disposant pas de moyens de transport. Le service repose sur des prescriptions établies par les services sociaux et permettent à ces personnes de se rendre sur les lieux de formation, de recherche d'emploi, à des entretiens d'embauche ou sur le lieu de travail en cas d'insertion ou de retour récent à l'emploi.

Ce service était assuré jusqu'alors grâce par l'intermédiaire du soutien financier du syndicat mixte Bièvre Valloire.

Ce service a démontré sa capacité à fonctionner à un coût bien inférieur aux standards, tout en prodiguant un accompagnement visant à permettre aux usagers l'accès à l'autonomie des déplacements.

Après la dissolution du syndicat, la poursuite de ce service suppose la mise en place d'un financement substitutif.

A périmètre constant, le soutien à cette action aurait représenté 15 000 € pour l'ex-territoire Bièvre Isère.

Cependant, la prise en compte du territoire de la région Saint Jeannaise porterait la participation financière à 19 080 €.

En contrepartie de cette participation supplémentaire et de la mise à disposition gratuite du minibus affecté au transport à la demande sur la région Saint-Jeannaise, Le Tacot s'engage à reprendre et réorganiser complètement ce service, en appliquant les méthodes qui ont fait son succès sur Bièvre Valloire.

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 09 février 2017

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le président ou son délégué à signer cette convention d'objectif avec l'association Le Tacot,

Michel Champon, Maire de la commune de St Geoirs, ne prend pas part au vote.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Fernand RABATEL

EXTRAIT N°044-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Actions et équipements sportifs : Réhabilitation et extension du centre aquatique et de remise en forme Aqualib - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux 2017.

Bièvre Isère Communauté est propriétaire et gestionnaire du centre aquatique et de remise en forme Aqualib à la Côte Saint André depuis son ouverture en décembre 2007.

Cet équipement accueille chaque année près de 140 000 visiteurs, ce qui est largement supérieur aux chiffres prévisionnels prévus lors de sa construction.

Les bassins ludiques et de natation accueillent les associations, les scolaires et les familles de tout le territoire et au-delà.

Les espaces détente, bien être fitness et musculation connaissent également un vif succès et nécessite une rénovation et une extension de ses espaces de pratiques.

Les travaux consistent prioritairement, en la création de vestiaires collectifs supplémentaires, à l'extension et rénovation des zones de détente, et de fitness en prenant en considération les attentes et les besoin de l'ensemble des usagers.

L'estimation des travaux s'élève à 1 000 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Financement	Montant H.T. de la subvention
DETR	152 000 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL)	200 000 €
Conseil Départemental	440 000 €
Dotation d'action parlementaire (Sénat)	8 000 €
Autofinancement	200 000 €
TOTAL	1 000 000 €

Il convient à l'assemblée de délibérer pour solliciter une subvention de 152 000 € auprès de l'état au titre de la Dotation d'équipement aux territoires ruraux 2017 – axe 2 – sport.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2017.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat,
- d'**AUTORISER** le Président à signer et engager toutes les démarches en lien avec cette subvention.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Fernand RABATEL

EXTRAIT N°045-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Actions et Equipements Sportifs : Modification des Règlements Intérieurs des gymnases intercommunaux Paul Genevay à La Côte St André et La Daleure à St Etienne de St Geoirs.

Bièvre Isère Communauté est gestionnaire des gymnases intercommunaux « Paul Genevay », situé à La Côte Saint et « La Daleure », situé à Saint Etienne de Saint Geoirs.

Afin de répondre à la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP), il convient de préciser les règles d'accès et de fonctionnement dans le cadre d'un règlement intérieur.

Ce document doit être affiché à la vue de tous.

Les associations, établissements scolaires, sociétés, ou toutes personnes autorisées, doivent obligatoirement s'y référer.

Les règlements ci-joint précisent notamment :

- Les conditions d'accès aux bâtiments
- les conditions d'utilisation
- la sécurité de l'équipement et des usagers
- les règles d'hygiène et de sécurité
- les responsabilités de la collectivité et des utilisateurs

Leurs rédactions ont été faites dans un souci d'actualisation et d'harmonisation de fonctionnement des équipements sportifs.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** les termes de ces règlements,
- d'**AUTORISER** le Président à signer les Règlements Intérieurs des gymnases intercommunaux Paul Genevay et La Daleure.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Jean-Christian PIOLAT

EXTRAIT N°46-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

Objet : Urbanisme : Convention opérationnelle avec EPORA et la commune de La Côte St André sur l'îlot Centre-Ancien de la commune.

Par délibérations en date des 17 décembre 2014 et 27 avril 2015, la commune de La Côte St André et Bièvre Isère Communauté ont confié à EPORA une mission d'étude et de veille foncière sur le centre-ancien de la commune, dans le cadre d'une première convention.

Cette veille foncière s'inscrivait dans un objectif de reconquête du centre-ville, dans lequel plusieurs bâtiments étaient dégradés.

Dans ce cadre, deux acquisitions ont pu être réalisées par EPORA dans un secteur repéré en face de la Halle du marché. Une partie de ces bâtiments s'est effondrée et est sous le coup d'un arrêté de péril.

La seconde étape de ce projet consiste, à travers la signature d'une 2^{nde} convention opérationnelle avec EPORA, de terminer les acquisitions afin d'y réaliser un programme de logements avec des locaux de service en rez-de-chaussée.

La première convention d'étude et de veille foncière est clôturée, et son stock est transféré à la seconde convention dite « opérationnelle ».

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans, et les modalités de la mise en œuvre sont précisées dans les différents articles.

L'EPORA s'engage à recéder les biens immobiliers acquis à la commune, au fur et à mesure des besoins liés à leur aménagement. A la demande de la commune, EPORA pourra également céder ses biens directement à un opérateur privé.

Vu l'avis de la commission en date du 31 janvier 2017

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à signer la convention opérationnelle entre EPORA, Bièvre Isère Communauté et la commune de La Côte St André portant sur le secteur du centre-ancien de la commune

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°47-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Aménagement du Territoire : Délibération fixant les conditions de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Balbins.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-48

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2015 approuvant la modification n°1 du PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2015 portant transfert à Bièvre Isère Communauté de la compétence « élaboration, approbation et suivi de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu » à compter du 1er décembre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal de Balbins en date du 7 décembre 2016 demandant à Bièvre Isère Communauté d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 Décembre 2016 lançant la procédure de modification simplifiée du PLU de Balbins,

Vu le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs,

La commune de Balbins souhaite engager une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de permettre le changement de destination d'un bâtiment existant « Le Mas de Dony ». Ce bâtiment, situé en zone Nrg du PLU de Balbins, a aujourd'hui une vocation de logement. Alors même que le bâtiment présente une qualité patrimoniale intéressante, il risque aujourd'hui de se dégrader. Ce site suscite l'intérêt de la part de porteurs de projets qui souhaiteraient pouvoir requalifier ce bâtiment avec une vocation autre que du logement.

Afin que ce type de projet puisse voir le jour, il convient de modifier le PLU afin d'autoriser le changement de destination pour ce bâtiment situé sur la parcelle n° AH 80.

Cette procédure a été engagée par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2016.

Le dossier de modification simplifiée, annexé à la présente délibération, détaille les changements prévus par la délibération initiant la procédure à savoir des modifications du règlement écrit et graphique de la zone N du PLU de Balbins.

- Article 2 : cet article, qui dresse la liste des occupations du sol admises en zone N, est complété avec la possibilité d'autoriser le changement de destination pour les bâtiments identifiés dans le règlement graphique du PLU
- Article 2 : il est désormais précisé dans le point n°12 que pour le cas des bâtiments existants situés en zone Nrg de glissement, si aucun réseau ni exutoire n'est accessible, un dispositif d'infiltration conforme à la réglementation peut être admis, si la nature du sol le permet et sous réserve de ne pas aggraver les risques de glissement ni en provoquer de nouveaux. Dans ces secteurs il est recommandé au maître d'ouvrage de faire effectuer une étude géotechnique par un bureau d'études spécialisé pour s'assurer de la stabilité du terrain suite à la réalisation du projet.
- Le règlement graphique a été complété en identifiant sur le plan le bâtiment implanté sur la parcelle AH 80 comme un bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Conformément à la procédure de modification simplifiée, ce dossier doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un mois et dans des conditions permettant de formuler des observations.

Le conseil communautaire doit fixer les modalités de cette mise à disposition. Aussi il est proposé de définir les modalités de mise à disposition suivantes :

Le dossier de modification simplifiée du PLU, tel qu'annexé à la présente délibération, sera mis à disposition du public pendant un mois, du 15 mars au 18 avril 2017 inclus :

- En mairie de Balbins, le lundi de 13h30 à 18h, les jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

- Au siège de Bièvre Isère Communauté à St Etienne de St Geoirs (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Un registre permettant de formuler des observations sera mis à disposition sur chacun des deux sites. Les observations du public seront enregistrées et conservées à la communauté de communes.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage à la communauté de communes et en mairie, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.

En outre, cette mise à disposition sera annoncée 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public par la publication d'une annonce légale dans le Dauphiné Libéré.

Au terme de la mise à disposition du public, le conseil communautaire pourra en tirer le bilan, et le cas échéant apporter des modifications au dossier, et approuver la modification simplifiée du PLU par délibération.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2017

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Balbins, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de **FIXER** les modalités de mise à disposition du public suivantes : du 15 mars au 18 Avril 2017 en mairie de Balbins, le lundi de 13h30 à 18h, les jeudi et vendredi de 8h30 à 12h; et au siège de Bièvre Isère Communauté à St Etienne de St Geoirs (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h). Un registre permettant de formuler des observations sera mis à disposition sur chacun des deux sites. Les observations du public seront enregistrées et conservées à la communauté de communes.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte ou pièce relative à cette procédure.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°48-2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

Objet : Technique : Modification du marché public pour les prestations de nettoyage des locaux des sites de Bièvre Isère Communauté : Lot 1.

A l'issue de la dissolution du Syndicat Mixte Bièvre Valloire en date du 26 septembre 2016, Bièvre Isère Communauté a intégré de nouveaux agents à compter de décembre 2016. Cette intégration a donné lieu à l'aménagement de bureau dans les locaux situés à La Côte St André.

Cet aménagement a transformé une salle de réunion en plusieurs bureaux et il devient nécessaire de nettoyer régulièrement les bureaux.

Le marché « Prestations de nettoyage des locaux des sites de Bièvre Isère Communauté, Lot 1 : Centre Administratif – 2 bâtiments – La Côte Saint André » notifié le 12 juillet 2016 a lieu d'être modifié.

Conformément à l'article 139 2° b) et 3° et comme prévu à l'article 2.2 du règlement de consultation pour les services supplémentaires, il convient de faire une modification au marché ne dépassant pas 50 % du montant du marché public initial.

Il est donc convenu d'augmenter les prestations pour le lot 01 afin que le titulaire puisse poursuivre la prestation. Le titulaire entretiendra les nouveaux bureaux au R+1 deux fois par semaine le mardi et le vendredi.

Montant de la modification appliquée au montant du marché :

- Montant HT : 2 078.40.....
- Montant de la TVA : 415.68.....
- Montant TTC : 2 494.08.....
- % d'écart introduit : 19.35 %.....

Nouveau montant annuel du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 12 816.66.....
- Montant de la TVA : 2 563.33.....
- Montant TTC : 15 379.99.....

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 15 février 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 15 février 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la modification du marché public pour le lot 01 du marché Prestations de nettoyage des locaux des sites de Bièvre Isère Communauté notifié le 12 juillet 2016, passé avec la Société FRAGAL dont le siège social est sis rue des marais, ZI des blanchisseries 38500 VOIRON,
- d'**AUTORISER** le Président à signer la modification du marché et à procéder à toutes démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.